

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du 12 août 2011

La journée des partenaires du vendredi 12 août 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Donatien MVOUTOU, représentant Madame la Directrice Départementale des Douanes empêchée.

Plusieurs questions ont été débattues au cours de cette réunion, à savoir :

- **L'apurement au Bureau Principal du Bois et des Hydrocarbures (Bureau 147) des IM7 levées au Bureau Principal Port (Bureau 141)**

Revenant une fois de plus sur cette question, Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a fait part de son inquiétude suite à la déclaration de Mme la Directrice relative à l'obligation de souscrire une IM8 pour passer d'un Département à un autre.

Il a fait observer qu'ajouter une déclaration supplémentaire alourdirait la procédure compte tenu notamment du délai nécessaire pour le traitement de certains dossiers par le Bureau Principal Port.

Monsieur MBOUNGOU a souhaité que les mesures prises par l'Administration aillent toujours dans le sens de la simplification et de la célérité.

Le Colonel MVOUTOU a pris acte des observations formulées par Monsieur MBOUNGOU.

- **Le circuit des IM9 au Bureau 141**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a relevé que les dispositions récemment prises au niveau du Bureau 141 concernant le circuit des IM9, à savoir le passage chez le Chef de la Section « Suivi des engagements » et chez un Inspecteur de visite semblent aller à l'encontre de la célérité recherchée, surtout pour les enlèvements directs.

Le Colonel Raphaël Albert DIRAT a fait observer que ces dispositions obéissent à un souci de contrôle et de suivi.

- **L'escorte des marchandises destinées au Cabinda**

Se référant à la mesure prise au niveau du Bureau 141 concernant l'escorte par un Inspecteur des marchandises destinées au Cabinda, Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a souhaité que le nom de l'Inspecteur coté soit connu à l'avance, afin que celui-ci puisse être prévenu en temps utile.

Le Colonel DIRAT a précisé que cette mesure a été prise compte tenu des nombreux cas de fraude constatés.

Le Colonel MVOUTOU a rassuré les partenaires sur le fait que ladite mesure n'entraînera pas de frais supplémentaires.

- **Les Cellules mises en place au niveau du Bureau Principal Port**

Le Colonel DIRAT a rappelé aux partenaires qu'en exécution du programme de réformes visant la modernisation de l'administration des douanes, il a été procédé à la mise en place au niveau du Bureau Principal Port, Bureau pilote, de plusieurs Cellules, à savoir :

- une **Cellule de révision** des déclarations souscrites par ou pour le compte de sociétés agréées, orientées au circuit vert ;
- une **Cellule « Valeur »**, chargée de constituer un **Fichier « Valeur »** ;
- une **Cellule « Contrôle des destinations »** rattachée à la Section « Suivi des engagements », chargée du contrôle de la destination réelle des marchandises faisant l'objet de IM8 et de EX8.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 8h45./-

**La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**